

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 893

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 63

Compléter l'alinéa 106 par les mots :

« prévue au III du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.